

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Mise à jour du 18 avril 2022

Préambule

Les présentes conditions générales de vente (ou CGV) régissent les relations entre :

- **ETOLRAK**, société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de POITIERS sous le numéro 914 558 994 et dont le siège social est situé 4 allée du Château 86240 LIGUGE (joignable par téléphone au 06.27.38.09.46 de 8h à 18h ou à l'adresse a.massenet@etolrak.fr),

Ci-après : « le Vendeur » ou « ETOLRAK » ;

ET :

- **Toute personne physique majeure ou toute personne morale (ou son représentant) qui commande, achète un produit au Vendeur,**

Ci-après : « le Client » ,

Définitions :

- Le terme « *Client consommateur* » ou « *consommateur* » désigne toute personne physique qui agit à des fins personnelles, excluant toute activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.
- Le terme « *Client professionnel* » ou « *professionnel* » désigne toute personne physique ou morale qui agit dans le cadre de son activité professionnelle.
- On entend par « *Produit(s)* », tout produit vendu par ETOLRAK.
- On entend par « *Service(s)* », tout service fourni par ETOLRAK.
- Le terme « *sur-mesure* » désigne tout Produit fabriqué ou toute Service réalisé par ETOLRAK adapté au Client, selon des spécifications personnalisées.
- On entend par « *Atelier* » le local-atelier de ETOLRAK situé à son siège social ci-dessus mentionné.
- Les termes « *Site Internet* » désignent le site web vitrine de ETOLRAK accessible à l'url www.etolrak.fr.
- On entend par « *CGV* », les présentes Conditions Générales de Vente.

ARTICLE 1. CHAMP D'APPLICATION

Les CGV ont pour objet de définir les droits et obligations des parties dans le cadre de la vente des produits et services commercialisés par ETOLRAK au Client. Elles sont librement consultables à l'Atelier et sur le Site Internet.

Toutes mentions spécifiques inscrites par une partie et acceptées par l'autre partie, sur un bon de commande, un devis ou tout autre document lié à une commande faite par le Client auprès d'ETOLRAK, et qui complètent les présentes CGV constituent des Conditions particulières de vente. Les Conditions particulières de vente prévalent sur les Conditions générales de vente en cas de contradiction.

Les présentes C.G.V. peuvent être modifiées par le Vendeur à tout moment et sans préavis, chaque mise à jour ne valant que pour les commandes postérieures qui lui sont postérieures.

ARTICLE 2. CARACTÉRISTIQUES DES PRODUITS ET SERVICES - CONFORMITE

ETOLRAK a pour activité la fabrication, en série et sur-mesure, ainsi que la vente, de billards, de baby-foot et autres mobiliers et articles de loisirs, en métal.

Le Client reconnaît avoir été informé par ETOLRAK de la mise à disposition des présentes Conditions générales de vente, préalablement à son achat immédiat ou à la passation d'une commande et conformément aux dispositions de l'article L. 441-1 du Code de commerce et de l'article L. 221-5 du Code de la consommation, sur les caractéristiques essentielles des Produits et Services et notamment les personnalisations demandées. Les éventuels photographies, plans et graphismes présentés sur le site internet ou tout autre support ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité de ETOLRAK.

2.1 – Caractéristiques essentielles des Produits

Les Produits proposés au Client sont présentés sur le site internet et/ou à l'atelier du Vendeur dans la limite des stocks disponibles, à l'exclusion des Produits sur-mesure. Chaque Produit, à l'exclusion des Produits sur-mesure, fait l'objet d'un descriptif détaillé sur le Site Internet ainsi que par un étiquetage à l'Atelier. Les Produits sur-mesure font l'objet d'un descriptif détaillé dans le devis adressé au Client sur sa demande.

2.2 – Les caractéristiques essentielles des Services

ETORAK propose les Services suivants :

- Fabrication des Produits visés à l'article 2.1, en série ou sur-mesure. Selon le type de Produit sur-mesure fabriqué, une prise de cotes par ETOLRAK pourra être nécessaire.
- Montage des Produits fabriqués et vendus par ETOLRAK.
- Découpe personnalisées au niveau du cadre des baby-foot et des billards (exemples : logo/nom entreprise, nom de famille, nom de maison ou autres découpes à étudier).
- Personnalisation du tapis de billard (couleur, logo).

Les Services pourront faire l'objet d'une sous-traitance par ETOLRAK à sa seule discrétion, sans qu'il soit nécessaire de recueillir l'accord du Client.

2.3 – Les pièces détachées

Le cas échéant, conformément à l'article L.111-4 du Code de la consommation, le Client consommateur reconnaît avoir été informé par ETOLRAK sur la disponibilité ou la non-disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des Produits et, le cas échéant, de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle ces pièces sont disponibles sur le marché.

ARTICLE 3 : PRIX

Les prix sont affichés sur le Site Internet et en Atelier, hors Produits sur-mesure qui font l'objet d'un devis préalable avec indication du prix. Ils sont indiqués en euros (€) en hors taxes et toutes taxes comprises. La Taxe sur la valeur ajoutée, ou TVA, applicable est celle en vigueur au jour de la facturation.

Les prix tiennent compte de l'ensemble des taxes ou contributions, notamment environnementales telle que l'éco-participation. L'ensemble de ces contributions ou taxes si elles venaient à être créées ou modifiées, à la hausse ou à la baisse, seraient répercutées sur le prix de vente des articles proposés.

Le montant de ces taxes et contributions sont répercutés selon les dispositions légales applicables au moment de la conclusion du contrat de vente.

Les prix sont fermes. Les prix applicables sont ceux en vigueur au moment de la commande. Ils sont susceptibles d'être modifiés à tout moment par le Vendeur ; toute modification s'applique aux commandes qui lui sont postérieures. Le Client reconnaît avoir été informé sur les prix préalablement à sa passation de commande.

Dans le cas d'une livraison des Produits chez le Client, la participation aux frais de port est calculée lors de la commande, selon le lieu et le mode de livraison choisis et son montant est indiqué par le Vendeur au

Client avant la validation de la commande. Après toute expédition, les frais de port ne sont pas remboursés en cas d'annulation ou de résiliation de la commande.

ARTICLE 4. COMMANDE

Le Client reconnaît avoir eu connaissance, préalablement à son achat immédiat ou à toute Commande de Produits et Services, des informations visées à l'article L.111-1 du code de la consommation, et notamment des caractéristiques essentielles des Produits et Services et de leurs prix respectifs.

Le Client reconnaît avoir pris connaissance et accepté les présentes Conditions générales de vente préalablement à son achat immédiat ou à la passation de sa Commande.

La Commande se formalise par l'acceptation, par le Client, d'un devis établi par ETOLRAK. L'acceptation du devis résulte de la signature de celui-ci par le Client, accompagnée de la mention « bon pour accord », et de sa remise par tout moyen par le Client à ETOLRAK, ce qui vaut accord ferme et définitif du Client et passation de la Commande.

La signature du devis vaut acceptation sans réserve des présentes C.G.V.

Le devis mentionne sa durée de validité. ETOLRAK se réserve le droit de refuser toute commande passée après expiration du délai de validité du devis.

En cas de vente en direct à l'Atelier ou le cas échéant sur un Salon d'exposition, le paiement du prix du Produit (non personnalisé) formalise de manière ferme et définitive la conclusion d'un contrat de vente entre le Client et ETOLRAK et vaut acceptation sans réserve des présentes C.G.V.

Toute vente additionnelle de Produits et Services à une commande initiale fera l'objet d'un nouveau devis le cas échéant et d'une facturation additionnelle au réel des Produits et options vendus au Client.

Avant toute commande, le Client s'engage à s'assurer que le choix des Produits/Services correspond bien à ses attentes. En cas d'usage spécifique, il appartient au Client de se renseigner au préalable auprès de ETOLRAK. Le Client communique, sous sa seule responsabilité, à ETOLRAK les informations utiles à la fabrication d'un Produit personnalisé. En cas d'erreur, ETOLRAK ne pourra être tenue pour responsable de quelque manière que ce soit.

Le bénéfice d'une commande est personnel et ne peut être cédé à un tiers sans l'accord préalable d'ETOLRAK.

ETOLRAK pourra suspendre ou annuler toute commande en cas de défaut de solvabilité du Client, non paiement effectif du Prix total, ou si se révélait une fraude ou forte suspicion de fraude avec le cas échéant usurpation de l'identité d'un tiers. ETOLRAK se réserve le droit de refuser toute commande par un Client ayant déjà présenté une insolvabilité, un retard de paiement ou un refus abusif de règlement d'une commande.

Tout achat et toute commande est ferme et définitif et ne peut pas faire l'objet d'une annulation/résiliation, même partielle, hors cas prévus par la loi (voir article 9). La totalité du prix est donc intégralement due en cas d'annulation/résiliation abusive, outre l'indemnisation du préjudice subi par ETOLRAK.

ARTICLE 5. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement du Prix se fait par chèque (émis par une banque domiciliée en France métropolitaine), virement bancaire ou en espèces (dans la limite du plafond légal).

Le paiement par le Client intervient en plusieurs versements.

Le versement d'un acompte de 30% du montant total est exigé lors de toute commande de Produits et Services, au moment de la signature du devis, et fait l'objet d'une facture d'acompte par ETOLRAK.

Le solde du Prix sera payé par le Client au plus tard le jour de la livraison.

Toute facture, devis, bon de commande ou autres documents pourront être transmis au Client par courrier électronique.

Le Client ne peut, sous prétexte de réclamation formulée par lui, retenir tout ou partie des sommes dues à ETOLRAK, ni opérer de compensation.

Le solde de la commande restant dû deviendra exigible à la livraison des Produits. La facturation sera établie au réel des Produits et options vendus pouvant inclure des Produits ou options supplémentaires à la commande initiale ajoutés par le Client.

ETOLRAK est autorisé à ne pas délivrer les Produits ni fournir les Services qui n'ont pas été entièrement payés.

Le Client s'engage à honorer l'intégralité du prix pour toute commande passée y compris en cas d'opposition ou incident de paiement.

Pour le Client professionnel, en cas de retard de paiement, le montant exigible sera majoré de pénalités de retard au taux appliqué par la BCE majoré de 10 points de pourcentage et de 40 € pour frais de recouvrement (art. D. 441-5 du Code de commerce).

ETOLRAK se réserve le droit de poursuivre le Client en réparation de tout préjudice subi.

ARTICLE 6. LIVRAISON / FOURNITURE DES PRODUITS ET SERVICES

La livraison de Produits et la fourniture de Services peut avoir lieu :

- Soit à l'Atelier :
 - o immédiatement après le paiement comptant, en cas de vente d'un Produit en stock non personnalisé ;
 - o après passation de Commande du Client et complet paiement du prix au plus tard au jour de la livraison.
- Soit à l'adresse choisie par le Client, dès lors qu'elle se situe en France Métropolitaine.
- Soit au Salon d'exposition auquel participe ETOLRAK, en cas de vente d'un Produit en stock non personnalisé et immédiatement après le paiement du Prix.

Le cas échéant, en cas de livraison des Produits/Services en dehors de l'Atelier ou d'un Salon, des frais de livraison s'ajouteront au prix du Produit.

La prestation de montage des Produits commandés/achetés fera également l'objet d'une facturation.

Les délais maximums de livraison des Produits sont indiqués par ETOLRAK préalablement à la passation de la Commande.

En cas de force majeure, ETOLRAK ne sera pas tenue responsable d'un retard dans la livraison.

Lors de la réception de la livraison, le Client s'engage à vérifier la conformité du Produit livré à sa Commande et l'absence de détérioration du colis, puis à signer le bordereau de réception sans réserve.

Le bordereau sera signé après le montage lorsque cette prestation est prévue.

Si les Produits commandés n'ont pas été livrés dans le délai indiqué par ETOLRAK, pour toute autre cause que la force majeure, le Client consommateur ou non-professionnel pourra notifier à ETOLRAK, dans les conditions prévues à l'art. L 216-6 du Code de la consommation : soit la suspension du paiement de tout ou partie du prix jusqu'à ce que le Vendeur s'exécute, dans les conditions des articles 1219 et 1220 du code civil (exception d'inexécution), soit la résolution de la vente, après avoir mis le Vendeur en demeure de s'exécuter dans un délai supplémentaire raisonnable, non respecté par ETOLRAK. La résolution peut être immédiate si ETOLRAK refuse expressément de s'exécuter, ou s'il est manifeste qu'elle ne pourra pas délivrer les Produits/Services, ou encore si le délai de délivrance non respecté constituait pour le Client une condition essentielle de la vente dont il avait informé le Vendeur préalablement à la passation de la Commande. En cas de résolution de la vente, les sommes versées par le Client lui seront alors restituées au plus tard dans les quatorze jours qui suivent la date de dénonciation du contrat.

Il est précisé que si l'adresse de livraison est différente de l'adresse de facturation, le Client doit en informer ETOLRAK au moment de la passation de commande. Toutes informations utiles pour la livraison doivent être renseignées par le Client au moment de la passation de commande.

Un échec de livraison, dû au refus de réception de la livraison par le Client ou à des informations renseignées par le Client qui s'avèrent erronées ou incomplètes, provoque le retour du/des Produit(s) à ETOLRAK. Les frais de transport sont à la charge du Client.

ETOLRAK pourra sous-traiter la livraison et/ou le montage à un prestataire extérieur, à sa propre discrétion, sans qu'il soit besoin d'en informer au préalable le Client, qui l'accepte.

ARTICLE 7. RETOURS

Aucun retour de Produits ne sera accepté, sauf accord préalable et exceptionnel d'ETOLRAK. Les retours produits pour dysfonctionnement sont prévus à l'article 11 des présentes C.G.V. portant sur les garanties.

ARTICLE 8. RESERVE DE PROPRIETE

Le transfert de propriété des Produits est expressément subordonné au paiement intégral du prix en principal et accessoires. Le prix s'entend du prix des Produits, des Services et des frais de livraison le cas échéant.

ARTICLE 9. GARANTIE DE CONFORMITE ET VICES CACHES

Les Produits sont garantis des défauts de conformité dans les conditions prévues par l'art. L. 217-3 et suivants du Code de la consommation uniquement pour le Client ayant qualité de consommateur ou de non-professionnel.

Les Produits sont garantis des vices cachés dans les termes des articles 1641 et suivants du Code civil par principe général. Le délai de prescription de l'action pour défaut de conformité et de l'action pour vices cachés est de deux ans à compter de la connaissance du défaut ou du vice par le Client.

En ce qui concerne le défaut de conformité, le Client peut choisir entre la réparation et le remplacement du Produit, sous réserve des conditions de coût prévues par l'art. L. 217-9 du Code de la consommation. Si la réparation et le remplacement du bien sont impossibles, l'acheteur peut rendre le bien et se faire restituer le prix ou garder le bien et se faire rendre une partie du prix.

Si la garantie de conformité est applicable, ETOLRAK s'efforcera à mettre en conformité le Produit dans un délai raisonnable et maximum de 30 jours à compter de la demande du Client.

Pour le Client professionnel, la garantie de conformité est exclue sauf à démontrer le manquement d'ETOLRAK.

En ce qui concerne la garantie des vices cachés, le Client peut invoquer un défaut caché, inhérent au Produit et le rendant impropre à son utilisation. Si les conditions des articles 1641 et suivants du Code civil sont respectées, il peut demander soit une résolution du contrat, soit une réduction du prix conformément à l'article 1644 du Code civil.

En cas de difficulté dans l'utilisation d'un Produit, le Client pourra prendre attache avec ETOLRAK pour trouver une solution adaptée : par téléphone au 06.27.38.09.46 ou par email a.massenet@etolrak.fr.

Si aucune garantie n'est applicable, un devis de réparation pourra être établi le cas échéant. Le Client devra alors communiquer son accord ou le refuser. Les frais de retour du produit endommagé puis de livraison du produit réparé seront à la charge du Client.

Il est précisé que sont exclues de toute garantie, les défauts dus à une utilisation anormale ou de la négligence du Client, ou encore d'une erreur du Client dans les indications relatives à la personnalisation du produit.

Liste des exclusions des garanties (non exhaustive) : - la casse ; les dégâts provoqués par des causes extérieures (foudre, inondation, tempête...) ; - les défaillances et dommages, défauts dus à un entretien insuffisant ; - les réparations de fortunes ou provisoires non réalisées par ETOLRAK ; - l'utilisation d'un produit autre que celui prévu initialement par le fabricant ETOLRAK (préconisation d'entretien) ; tout dommage causé par une négligence/maladresse du Client ou volontairement ; les défauts et leurs conséquences liés à une utilisation anormale.

ARTICLE 10. RESPONSABILITE

ETOLRAK n'est pas responsable du non-respect par le Client des présentes C.G.V., d'une utilisation inappropriée, d'un mauvais entretien ou encore du non respect même partiel de la fiche technique (ou manuel d'utilisation) remise lors de la livraison, du Produit par le Client et/ou un tiers.

ETOLRAK n'est pas responsable en cas d'erreur du Client dans ses indications pour la personnalisation du produit ou sa livraison.

Il appartient également au Client de s'assurer préalablement à la Commande que le Produit qu'il souhaite commander puisse effectivement être installé dans le lieu qu'il a choisi (possibilité de livraison notamment en cas de Produit pré-monté ; dimensions du Produit et dimension de la pièce où l'installation est prévue et de ses ouvertures ; accessibilité du lieu où l'installation est envisagée). ETOLRAK n'est pas responsable en cas d'impossibilité de livrer et/ou d'installer le Produit sur le lieu envisagé par le Client.

ARTICLE 11. NULLITE, IMPREVISION

Si des dispositions contractuelles des présentes C.G.V. étaient considérées non valides ou déclarées comme telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision devenue définitive d'une juridiction compétente, il y a lieu de préciser que les autres dispositions conserveront toute leur force et leur portée juridique sans aucune altération.

Un quelconque manquement aux dispositions contractuelles n'a nullement pour effet d'accorder à l'autre partie un droit acquis et toute tolérance ne pourra nullement être interprétée comme une quelconque renonciation à faire valoir un droit.

ARTICLE 12. PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Toutes les données personnelles communiquées à ETOLRAK par le Client ont pour objectif la bonne exécution de la fabrication, la vente et la livraison des Produits/Services. Leur collecte est indispensable pour le traitement des commandes. En outre, en vertu de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, toute facture, devis, bon de commande ou autres documents pourront être transmis au Client par courrier électronique ou sms.

Les données collectées sont les suivantes : nom/prénom/dénomination sociale du Client, numéro de téléphone, adresse e-mail, adresse de facturation, adresse de livraison.

Ces données sont conservées pendant toute la durée d'exécution du contrat puis pendant 5 années plus 6 mois après la livraison.

Ces données sont hébergées au sein du logiciel de facturation DOLIBARR édité par DOLIBARR, 265 rue de la vallée 45160 OLIVET.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général sur la Protection des Données (EU) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril

2016 ; et la Loi n°78-17 Informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée modifiée), le Client bénéficie d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation des informations qui le concernent et de définir le sort de ses données après son décès en s'adressant au Délégué de la protection des données (Data Protection Officer) d'ETOLRAK : M. Augustin MASSENET, par courrier adressé au siège social d'ETOLRAK, sis 4 allée du Château 86240 LIGUGE par e-mail à l'adresse a.massenet@etolrak.fr en précisant qu'il s'agit d'un message à destination du Délégué de la protection des données. Une éventuelle réclamation peut être introduite auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75534 Paris cedex, www.cnil.fr).

ARTICLE 13. PROPRIETE INTELLECTUELLE

La dénomination social « Etolrak » est la propriété exclusive de la société ETOLRAK et toute reproduction, imitation ou utilisation, même partielle, est strictement interdite, sauf autorisation écrite non équivoque et préalable.

Les Produits fabriqués par ETOLRAK sont des créations protégées par les droits de propriété intellectuelle, dont la société ETOLRAK est propriétaire exclusive. La propriété du support, autrement dit l'achat d'un produit fabriqué par ETOLRAK, n'opère aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et ne permet pas à leurs acquéreurs de les représenter, reproduire, imiter, adapter, même partiellement et de quelque manière que ce soit.

ARTICLE 14. FORCE MAJEURE

La responsabilité de l'une ou l'autre des parties ne pourra être recherchée si l'exécution du contrat est retardée ou empêchée en raison d'un cas de force majeure ou d'un cas fortuit, du fait de l'autre partie ou d'un tiers ou de causes extérieures, telles que, notamment, inondation, incendie, pandémie, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, ainsi que les grèves totales ou partielles de toute nature comme les grèves de transport, sous réserve que ces événements soient bien cumulativement extérieurs à la Partie qui l'invoque, imprévisibles et irrésistibles, en application de l'article 1218 du Code civil. La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles entre ETOLRAK et le Client.

ARTICLE 15. LOI APPLICABLE ET OPPOSABILITE

Les présentes C.G.V. sont soumises au Droit français. Les présentes sont rédigées en langue française réputée être intelligible pour le Client. Le fait, par ETOLRAK, de ne pas se prévaloir, à un moment donné, d'une quelconque clause des CGV, ne saurait être interprété comme une renonciation à se prévaloir ultérieurement de l'ensemble des clauses. Si une des clauses des CGV se trouve nulle ou annulée pour quelque raison que ce soit, les autres clauses n'en seront pas affectées et, le cas échéant, les parties négocieront de bonne foi pour modifier la clause annulée. En cas de modification des CGV, les CGV applicables sont celles en vigueur à la date de la commande ou de la vente immédiate.

ARTICLE 16. RESOLUTION DES LITIGES

En cas de litige, le Client devra s'adresser en priorité à ETOLRAK par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse suivante : ETOLRAK, 4 allée du Château 86240 LIGUGE.

En conformité avec l'art. L. 211-3 du Code de la consommation, les réclamations déposées par écrit auprès d'ETOLRAK depuis moins d'un an et n'ayant pas abouti à un accord, autorisent alors le Client consommateur ou non-professionnel à recourir gratuitement à une procédure de médiation. ETOLRAK a désigné le Centre de la médiation de la consommation de conciliateurs de justice (CM2C), www.cm2c.net, cm2c, 14 rue Saint Jean, 75017 PARIS.

La solution proposée par l'intermédiaire de la médiation ne s'impose pas aux parties, qui demeurent entièrement libres à tout moment de mettre un terme au processus de médiation. À défaut d'accord avec ETOLRAK ou en cas d'échec de la médiation, si le Client a la qualité de consommateur, la juridiction compétente sera celle désignée en application des règles du Droit commun. Pour le Client professionnel, la juridiction compétente est le Tribunal de Commerce de Poitiers.

ARTICLE 18. INFORMATION PRE-CONTRACTUELLE

Le Client reconnaît avoir été informé par ETOLRAK de manière lisible et compréhensible, au moyen de la mise à disposition des présentes C.G.V., préalablement à son achat immédiat ou à la passation de sa commande et conformément aux dispositions de l'article L. 441-1 du Code de commerce et de l'article L. 221-5 du Code de la consommation :

- sur les caractéristiques essentielles des Produits et Services et notamment (liste non exhaustive) des personnalisations demandées. Les éventuels photographies, plans et graphismes présentés sur le site internet ou sur tout autre support ne sont pas contractuels et ne sauraient engager la responsabilité d'ETOLRAK. Le Client s'oblige à se rapprocher d'ETOLRAK pour toute information spécifique et technique qui lui serait nécessaire pour l'usage d'un Produit ;
- sur le prix des Produits ;
- sur les délais de livraison des Produits commandés ;
- sur l'identité d'ETOLRAK et l'ensemble de ses coordonnées ;
- sur l'existence et les modalités de mise en œuvre des garanties (garantie légale de conformité, garantie des vices cachés) ;
- sur la disponibilité ou de la non-disponibilité des pièces détachées indispensables à l'utilisation des biens concernés et, le cas échéant, de la période pendant laquelle ou de la date jusqu'à laquelle ces pièces sont disponibles sur le marché.
- sur la possibilité de recourir à un médiateur de la consommation pour le Client consommateur ;
- sur les moyens de paiement acceptés.

Les présentes C.G.V. sont spécifiques à la Société ETOLRAK et toute reproduction non autorisée constitue selon la jurisprudence un acte de parasitisme économique.